ASNR Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

CAHIER DES CHARGES

DA3000092686

Objet : Prestations d'accompagnement du Lab de l'ASNR

Documents associés :

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS DU DOCUMENT		
Indice	Date	
0		
1		
2		

Nom et visa des rédacteurs :	Nom et visa des vérificateurs :	Nom et visa de l'approbateur :
Laurent GUIMIER	**Laurent GUIMIER**	Michel ENAULT
Date : 2/10/26	Date : 2/10/26	Date : 6/10/2026

SOMMAIRE

1 PREAMBULE 3
2 CADRE DE LA PRESTATION 3
3 DESCRIPTION DE LA PRESTATION 5
4 LIVRABLES 12
5 COMPETENCES DU PRESTATAIRE 13
6 PILOTAGE - SUIVI DE PRESTATIONS 14
7 CONTINUITE DE LA PRESTATION : 15

1 PREAMBULE

Ce document décrit et cadre la prestation demandée relative à l'accompagnement des activités du Lab de l'ASNR.

2 CADRE DE LA PRESTATION

2.1 Présentation de l'ASNR

Créée par la loi du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire, l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) est une autorité administrative indépendante qui a réuni l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et l'Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire (IRSN).

L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions :

- **d'expertise,** en matière de sûreté des installations nucléaires civiles, évalue les risques liés à l'usage des rayonnements ionisants pour la santé humaine et l'environnement et assure une veille permanente en matière de radioprotection (surveillance radiologique de l'environnement, gestion et exploitation des données dosimétriques concernant les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants, analyse des données dosimétriques des patients) ;

- **de recherche,** avec l'objectif de maintenir et développer les connaissances et compétences nécessaires à l'expertise et faire progresser les connaissances fondamentales, notamment pour comprendre les effets des rayonnements ionisants sur la santé et l'environnement ;

- **d'élaboration de la réglementation**, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel, en prenant des décisions réglementaires à caractère technique, et en instruisant l'ensemble des demandes d'autorisation individuelles des installations nucléaires ;

- **de contrôle** des activités nucléaires civiles afin de s'assurer que tout responsable d'activité nucléaire assume ses obligations en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, mais aussi en matière de combustibles nucléaires, déchets radioactifs, colis de substances radioactives, installations médicales, laboratoires de recherche ;

- **d'évaluation** de situations d'urgences radiologiques et d'analyse des conséquences radiologiques avérées ou potentielles de la situation ;

- **de formation** des professionnels utilisant les rayonnements ionisants dans le cadre de leur activité ;

- **d'information du public** sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France.

2.2 L'organisation de l'ASRN

L'ASNR est dirigée par un collège de 5 commissaires nommés pour six ans, qui définit la politique générale en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Sous l'autorité du président, la direction générale s'assure du pilotage et de la bonne coordination entre entités et veille à la mise en œuvre des orientations et des actions associées de l'ASNR.

Enfin, les 11 divisions territoriales représentent l'ASNR en région. Implantées au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et réparties sur l'ensemble du territoire, elles exercent la majeure partie des inspections de contrôle au moyen d'inspections et de visites techniques

2.3 Effectifs

Pour mener à bien ses missions, l'ASNR est composée de salariés de droit privé, de fonctionnaires de l'Etat et d'agents contractuels de droit public :

- 1534 salariés : 1429 CDI, dont 1161 ingénieurs et cadres et 105 CDD,
- 481 fonctionnaires et agents contractuels de droit public.

2.4 Localisation

L'ASNR est implantée sur l'ensemble du territoire français.

Son siège est localisé à **Montrouge.**

Ses sites principaux de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection se situent à **Fontenay-aux-Roses, Saclay et Cadarache.**

Le Vésinet est le site principal de la surveillance de l'environnement.

L'ASNR dispose également d'antennes d'expertise et de recherche à **Cherbourg, Les Angles, Orsay et Tahiti**.

Elle dispose de **11 divisions territoriales** qui permettent d'exercer les missions de contrôle au plus près des installations nucléaires.



3 DESCRIPTION DE LA PRESTATION

3.1 Contexte

3.1.1 Mise en place de l'ASNR et des nouvelles organisations

Depuis sa création au 1er janvier 2025, la mise en place de l'ASNR s'est accompagnée de la production d'orientations stratégiques pour l'exercice des missions de l'ASNR, partagée avec les personnels, afin de la compléter et de l'enrichir. Les orientations stratégiques de l'ASNR, qui ont vocation à guider les actions qu'elle entreprend au cours des prochaines années, ont été structurées autour de quatre axes de travail :

- Conforter les fondamentaux de l'ASNR, issus de plusieurs décennies d'histoire et de construction collective ;
- Être au rendez-vous des évolutions profondes du contexte dans lequel s'inscrivent les activités de l'ASNR, notamment la relance du nucléaire et le développement de l'innovation ;
- Développer une culture collaborative et le collectif ;
- Construire une organisation lisible et robuste, saisissant les opportunités d'une institution intégrée.

Les orientations stratégiques ont été complétées par l'élaboration de plusieurs stratégies thématiques, visant à préciser les orientations dans un domaine d'activité donné (cf. stratégie internationale, stratégie de dialogue avec la société, etc.).

A l'issue de 18 premiers mois d'existence, un cycle s'achève, au cours duquel l'ASNR a conduit une transformation de grande ampleur. Elle a en particulier :

- Mené les actions nécessaires pour assurer la continuité de ses missions ;
- Conduit un travail stratégique pour définir les grandes orientations devant guider le travail de l'ASNR dans les années à venir ;
- Réorganisé ses directions fonctionnelles et support et défini sa future organisation dans le domaine scientifique et technique.

Cette période de transformation s'est accompagnée de certaines difficultés, notamment liées à l'accostage de modalités de fonctionnement et de pratiques professionnelles différentes, à l'adaptation des pratiques de deux établissements de statuts différents, ou à la présence d'équipes localisées sur plusieurs sites. Le traitement de certains sujets reste à consolider ou à poursuivre.

La mise en place des nouvelles organisations dans le domaine scientifique et technique sera effective à l'automne 2026. D'autres travaux se poursuivront ou aboutiront en 2027, tels que l'élaboration d'une stratégie scientifique, qui mobilisera l'ASNR à tous les niveaux jusqu'aux unités de recherche, ou la consolidation d'outils de fonctionnement impactant un large nombre de personnels (achats, gestion du courrier).

3.1.2 Présentation de la Mission d'appui à la Transformation et du Lab

☐ Mission d'appui à la transformation (MAT)

Créée avec l'ASNR, la MAT est chargée de la conduite et de l'accompagnement du changement. En particulier, elle assiste le COMEX dans le pilotage de la construction puis de la mise en œuvre de l'organisation cible de l'ASNR. Cette structure héberge Le Lab.

☐ Le Lab

Créé en 2020 avec des visées de transformation, d'innovation et de facilitation, Le Lab est un outil opérationnel qui accompagne toute personne de l'organisation qui porte un projet ou une problématique techniques, organisationnels ou sociétaux. Il permet de :

- construire avec les équipes ou les parties prenantes,
- renforcer l'écoute des utilisateurs,
- débloquer ou faciliter la résolution de situations complexes,
- explorer, expérimenter et créer des solutions nouvelles, en évolution (voire en rupture) avec les pratiques existantes.

Il valorise le droit à l'erreur, la compréhension partagée des problématiques sur la base de l'observation des pratiques et du vécu de l'utilisateur, ainsi que la libre expression de la créativité. Il propose des méthodes collaboratives, un lieu et un état d'esprit qui visent à faire émerger le meilleur du collectif.

Depuis sa création, à date, le Lab a accompagné plus de 200 projets, en animant plus de 400 sessions impliquant plus de 4400 personnes (1818 participants uniques).

Dans le contexte de la construction de l'ASNR, Le Lab a été mobilisé par différentes entités pour notamment accélérer la construction du collectif ou impliquer les équipes dans les futurs organisations et fonctionnements. Il peut accompagner des projets nécessitant une conduite du changement, en intégrant les équipes et les parties prenantes aux étapes clés d'un projet. Les bénéfices visés peuvent être une meilleure compréhension des enjeux et des objectifs, la clarté des processus, une pertinence opérationnelle des solutions, un gain de temps à long terme avec moins de réajustements. Ces activités ont représenté plus de la moitié des projets accompagnés depuis janvier 2025.

Les missions du Lab englobent également la diffusion de la culture des makers, avec la sensibilisation, la formation et la mise à disposition de machines de fabrication numériques (impression 3D, découpe laser...) en particulier pour les équipes de recherche et de surveillance. A ce titre, il anime une communauté de makers et gère l'un des fablabs de l'ASNR.

Localisé à Fontenay-aux-Roses, le lieu du Lab tient une place particulière dans le processus même d'innovation. C'est un espace de 140 m², ouvert, modulable et transformable, favorisant la mixité des publics ainsi que la créativité, et mettant l'expérience de l'utilisateur au cœur de la conception ou de l'amélioration des productions et services de l'ASNR, qu'ils soient orientés vers l'interne ou l'externe. Ce lieu reflète les activités possibles au Lab : un espace collaboratif modulable, des espaces de prototypage (impression 3D, découpe laser, stations de travail sur

vitaminées, impression A0, studio vidéo), un espace d'inspiration (bibliothèque) et un espace de présentation des projets livrés ou en cours.

Un enjeu, renforcé par la création de l'ASNR, est d'assurer une offre d'accompagnement équitable pour l'ensemble des sites (excepté le site de Tahiti).

L'équipe du Lab est composée de son responsable à temps complet et d'une assistante à temps partiel. Un contrat d'alternance complète l'équipe pour la gestion du fablab localisé à Fontenay-aux-Roses. Un réseau de facilitateurs internes est en cours de construction pour répondre à des besoins croissants, tant en dimension d'événements, qu'en nombre de sites concernés.

3.2 Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les conditions de réalisation de la prestation d'accompagnement dans l'animation du Lab, qui s'exécute principalement sur le site de Fontenay-aux-Roses. Des interventions peuvent être organisées sur les autres sites de l'ASNR, en particulier à Montrouge et Cadarache. Cette prestation est séquencée en deux parties :

Partie forfaitaire - Support régulier dans la préparation et la facilitation d'ateliers accompagnant des projets de transformation organisationnelle, d'accompagnement au changement, de thématiques techniques et scientifiques, de prospective, d'évolutions sociétales et sociales, et dans la production de livrables en vue de valoriser les activités du Lab.

Partie à marchés subséquents - Apport de compétences spécifiques et complémentaires utiles à la bonne réalisation de certains des ateliers ou aux autres activités du Lab.

3.3 Description et caractéristiques des prestations attendues

3.3.1 Partie forfaitaire – Prestations de Co-animation, accompagnement et valorisation des activités du Lab

3.3.1.1 Objet et périmètre de la prestation

La présente prestation forfaitaire a pour objet d'accompagner le Lab de l'ASNR dans la **conception, la préparation, la réalisation, la formalisation et la valorisation de ses activités**, en interaction avec le responsable du Lab.

Elle comprend notamment :

d'une part,

- la conception et la préparation d'ateliers liés aux projets de transformation organisationnelle, d'accompagnement au changement, aux thématiques techniques et scientifiques, à la prospective ainsi qu'aux évolutions sociétales et sociales ;
- la proposition de méthodes, formats et approches innovants adaptés aux ateliers sur les problématiques traitées ;
- la co-animation des ateliers et l'accompagnement des participants ;
- la mise à disposition des outils et supports nécessaires à la facilitation et à l'animation ;

- la formalisation, la synthèse et la valorisation des productions issues des ateliers ;
- l'identification de pistes d'action et de suites à donner aux travaux réalisés ;
- la réalisation ponctuelle d'ateliers en anglais ;

d'autre part,

- la documentation et la valorisation des usages, projets et activités du Lab ;
- la production de contenus de communication destinés notamment à l'intranet et aux réseaux animés par le Lab.

Le Titulaire assure la réalisation de ces prestations dans le cadre d'une **obligation de résultat portant sur les productions et livrables attendus**.

La prestation ne constitue pas une mise à disposition de personnel. Le Titulaire conserve la responsabilité de l'organisation, du choix et de la mobilisation des moyens humains et techniques nécessaires à son exécution.

3.3.1.2 Conception, préparation et animation des ateliers

Le Titulaire accompagne le Lab dans la conception et la préparation des ateliers en :

- analysant le besoin et en contribuant à la définition des objectifs ;
- proposant une méthodologie et un format adaptés aux participants et aux objectifs visés ;
- concevant les séquences, supports et outils de facilitation ;
- préparant les dispositifs nécessaires à l'animation en présentiel, à distance ou en mode hybride ;
- proposant, lorsque cela est pertinent, des modalités innovantes favorisant la créativité et l'intelligence collective.

Lors de la réalisation des ateliers, le Titulaire assure la co-animation et met en œuvre les méthodes et outils définis en amont. Il contribue notamment à la dynamique collective, à la participation des participants et à la production des résultats attendus.

Lorsque le contexte le nécessite, très occasionnellement, certains ateliers peuvent être réalisés en anglais avec des interlocuteurs étrangers.

Livrables associés :

- proposition méthodologique et déroulé de l'atelier ;
- supports de préparation et d'animation nécessaires à la réalisation de l'atelier ;
- outils de facilitation, notamment numériques.

3.3.1.3 Formalisation et exploitation des résultats

À l'issue des ateliers, le Titulaire assure la structuration et la formalisation des productions réalisées.

Selon les besoins, il peut notamment :

- mettre en forme les productions issues des travaux collectifs ;

- réaliser des synthèses et restitutions ;
- structurer les principales conclusions et recommandations ;
- identifier les pistes d'action et suites envisageables ;
- formaliser des projets de plans d'action ;
- produire les supports nécessaires à la restitution et à l'exploitation des résultats.

Les livrables peuvent notamment prendre la forme de :

- boards collaboratifs de type Klaxoon ou équivalent ;
- présentations PowerPoint ou équivalent ;
- synthèses et comptes rendus ;
- graphiques, schémas ou cartographies ;
- plans d'action ;
- contenus numériques ou intranet ;
- photographies ou vidéos lorsque leur réalisation est prévue ;
- tout autre support pertinent proposé par le Titulaire.

Les livrables sont remis dans des formats, convenus avec le responsable du Lab, exploitables et compatibles avec l'environnement informatique de l'ASNR.

3.3.1.4 Valorisation et développement des activités du Lab

Le Titulaire contribue à la documentation, à la communication et à la valorisation des activités du Lab.

À ce titre, il peut notamment :

- documenter les usages et réalisations développés au sein du Lab, notamment les ateliers, tournages, stations numériques, imprimante 3D, découpe laser et impressions A0 ;
- produire des articles, présentations, billets et contenus de communication ;
- contribuer à l'animation et à la valorisation des réseaux du Lab, notamment les réseaux des facilitateurs et des makers ;
- proposer des actions permettant d'améliorer l'expérience des utilisateurs ;
- contribuer au développement de l'esprit innovant et créatif du Lab ;
- proposer des modalités nouvelles de valorisation des activités et réalisations.

Livrables associés :

- articles et contenus de communication ;
- présentations et supports de valorisation ;
- fiches ou documentations relatives aux usages ;
- contenus destinés à l'intranet ou aux réseaux du Lab ;
- projets de plans d'action ;
- supports photographiques ou audiovisuels ;
- tout support de valorisation défini dans le cadre de la prestation.

Les livrables sont remis dans des formats, convenus avec le responsable du Lab, exploitables et compatibles avec l'environnement informatique de l'ASNR.

3.3.1.5 Moyens et compétences mobilisés

Le Titulaire détermine librement les moyens humains et techniques nécessaires à la réalisation des prestations.

Pour les activités de conception, de conseil, de facilitation et de co-animation, il est attendu la mobilisation de compétences correspondant, de préférence, à des profils disposant de plus de cinq années d'expérience dans des prestations similaires.

Des profils moins expérimentés peuvent être mobilisés pour les activités de production, de documentation et de formalisation, sous réserve de disposer des compétences nécessaires.

Pour les activités de valorisation, le Titulaire peut notamment mobiliser un ou plusieurs profils disposant :

- d'une formation supérieure de niveau bac+5, notamment en design, communication, innovation ou domaine connexe ;
- d'une expérience professionnelle minimale de deux ans dans des activités similaires ;
- idéalement, d'une expérience en Lab, FabLab, espace d'innovation ou environnement comparable ;
- de compétences en rédaction, communication, documentation et valorisation ;
- d'un bon relationnel et d'une capacité à travailler dans un environnement collaboratif.

Le Titulaire reste responsable de l'affectation et de la répartition des compétences nécessaires à la bonne réalisation des prestations.

3.3.1.6 Lieux et modalités d'intervention

Les activités du Lab sont principalement réalisées sur le site de l'ASNR à Fontenay-aux-Roses.

En fonction des besoins des prestations, certaines interventions peuvent être réalisées sur les autres sites de l'ASNR, notamment à Montrouge et à Cadarache, ou ponctuellement dans les localités d'utilisateurs situés en France.

Les prestations peuvent également être réalisées à distance lorsque leur nature le permet.

Les activités nécessitant l'utilisation des espaces, équipements ou dispositifs du Lab sont réalisées sur site lorsque cela est nécessaire à leur bonne exécution.

Le Titulaire organise ses interventions en fonction des prestations à réaliser, des objectifs fixés et des livrables attendus.

3.3.1.7 Pilotage et coordination

Le Titulaire désigne un interlocuteur chargé du pilotage de la prestation.

Celui-ci assure notamment :

- la coordination des prestations ;

- le suivi du calendrier de réalisation ;
- la coordination des différentes compétences mobilisées ;
- le suivi de la production des livrables ;
- les échanges avec l'ASNR sur l'avancement des travaux ;
- la présentation des résultats et la prise en compte des observations formulées sur les livrables.

L'ASNR définit les besoins, les objectifs et les résultats attendus et assure la validation des livrables.

Le Titulaire demeure responsable de l'organisation opérationnelle de ses équipes, de ses méthodes et des moyens mobilisés pour atteindre les résultats attendus.

3.3.1.8 Estimation de la charge et forfait

La charge nécessaire à la réalisation de l'ensemble des prestations prévues au présent article est estimée à **624 jours sur la durée globale du marché de quatre ans**.

Cette estimation est fournie à titre indicatif afin de permettre aux candidats de dimensionner leur offre et de déterminer les moyens nécessaires à la réalisation des prestations.

Elle ne constitue ni un engagement de l'ASNR sur un nombre de jours à commander ou à consommer, ni une obligation pour le Titulaire de mettre à disposition un nombre déterminé de personnes ou de journées de présence.

À titre indicatif, cette estimation correspond à environ **39 jours par trimestre d'activité**, hors période estivale, dont environ **12 jours consacrés aux prestations de valorisation**.

Les activités du Lab sont susceptibles d'être suspendues pendant environ quatre semaines entre le 21 juin et le 21 septembre de chaque année, selon les dates définies par le responsable du Lab.

La rémunération de la présente prestation est forfaitaire. Elle couvre l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation des prestations et à la production des livrables prévus au marché.

3.3.1.9 Principes d'exécution de la prestation

La prestation est exécutée selon une logique de **besoin, d'objectifs, de résultats et de livrables**.

Les demandes de l'ASNR portent sur les prestations à réaliser et les résultats attendus. Le Titulaire détermine les modalités opérationnelles permettant de les atteindre.

La qualité de la prestation est appréciée notamment au regard :

- de la conformité des prestations aux objectifs définis ;
- de la qualité et de la pertinence des méthodes proposées ;
- de la qualité des productions réalisées ;
- du respect des délais convenus ;
- de la conformité et de l'exploitabilité des livrables.

Le Titulaire assure la continuité et la bonne réalisation des prestations en mobilisant les compétences et moyens qu'il estime nécessaires, sans que l'exécution du marché puisse être assimilée à une mise à disposition de personnel auprès de l'ASNR.

Certaines parties pourront être reprises par le CCAP.

3.3.2 Partie à marchés subséquents : Services spécifiques d'accompagnement du Lab

Le Titulaire proposera des services spécifiques, utiles à la bonne réalisation de certains des ateliers ou aux activités du Lab. Sur la base de devis, ces services réalisés sur ordres de services encore appelés bons de commandes pourront porter sur :

- la mobilisation de compétences spécifiques (exemples non exhaustifs : facilitateur, UX designer, tests utilisateurs, FabLab manager / maker (maitrise des technologies disponibles dans un FabLab), expert en conduite du changement, en prospective, en coaching, animateur de sessions larges (40 à plus de 100 personnes), designer graphique, ethnographe, développeur en réalités virtuelle et augmentée...) utiles au bon déroulement des ateliers ou des activités organisés par Le Lab,
- les outils d'interface du Lab,
- la participation, le cas échéant, à des missions de courtes durées et occasionnelles (sur les autres sites de l'ASNR ou dans les localités d'utilisateurs en France) en vue de la bonne préparation des ateliers, voire à leur réalisation hors du site du Lab (Fontenay-aux-Roses).

Ils ne sont pas identifiés à l'avance et sont sollicités selon les besoins des activités du Lab.

La partie à marchés subséquents du marché est estimée à 84 jours annuellement (cf. annexe financière- BPU) et est indiquée à titre purement indicatif.

De manière générale, le Lab accueillera les ateliers sur le site de Fontenay-aux- Roses. Des interventions peuvent être organisées sur les autres sites de l'ASNR, en particulier à Cadarache. Le Lab pourrait être conduit à réaliser tout ou partie de ses activités à distance (visioconférence).

La présence dans les locaux sera adaptée au service réalisé, néanmoins la préparation des ateliers à distance peut être envisagée.

Le Titulaire devra par conséquent prévoir les moyens nécessaires, en nombre et en compétences pour répondre aux prestations confiées et citées supra.

4 LIVRABLES

Les Livrables attendus pour les ateliers :

- Supports utilisés pour les ateliers, au format demandé par le Lab, à livrer 5 jours ouvrés avant la tenue de l'atelier,

- Compte rendu des ateliers mis en forme, agrémenté de photos, graphiques et vidéos en fonction du contenu produit pendant l'atelier, au format demandé par Le Lab, à livrer 5 jours ouvrés après l'atelier,
- Outils de facilitation et d'animation utilisés pour les ateliers, au format demandé par Le Lab, à livrer 5 jours après l'atelier,
- Au besoin, contenu pour diffusion des éléments clés des ateliers sur les plateformes de communication (intranet, réseaux sociaux...), à livrer 5 jours après l'atelier,
- Rapport de synthèse trimestriel, sous forme d'une présentation ppt ou équivalent qui résume les 3 précédents mois
- Bilan annuel, sous forme d'une présentation ppt ou équivalent qui résume la prestation de l'année, présentant ce qui a été réalisé, les évolutions, écueils potentiels.

Les Livrables attendus pour la valorisation des activités du Lab :

- Documentation de certains usages sollicités par les utilisateurs (ateliers, tournages, stations numériques, imprimante 3D, découpe laser, impressions A0), notamment sous forme de suivi d'indicateurs, de synthèses ou de présentation de cas d'usage,
- Présentations et articles à destination des réseaux animés par le Lab, en particulier le réseau des facilitateurs et le réseau des makers,
- Projets de plan d'action des évolutions pour améliorer l'expérience des utilisateurs et contribuer à l'esprit innovant et créatif du Lab,
- Articles et mails de communication sur les activités du Lab.

Livrables pour la partie à marchés subséquents, hors atelier :

Tout autre livrable attendu pour répondre aux besoins de la partie à marchés subséquents.

5 COMPETENCES DU PRESTATAIRE

L'ASNR souhaite faire appel à une équipe pluridisciplinaire présentant une diversité de profils avec une expérience dans l'accompagnement de laboratoires d'innovation et de projets de transformation d'entreprises de la sphère publique et privée.

Pour la partie forfaitaire, sont attendus principalement des profils de designers et facilitateurs.

Cette équipe sera capable de comprendre les besoins des projets en amont des ateliers, de préparer et animer les ateliers pour répondre à ces besoins, ainsi que d'adapter les livrables aux objectifs de l'atelier. L'équipe présentera une disponibilité lui permettant de s'adapter aux calendriers des projets et du Lab.

Pour les prestations d'accompagnement à l'animation des autres activités dans les locaux, le profil recherché sera organisé, doté d'un excellent relationnel et du sens du service, avec une expérience similaire dans un lab ou un fablab (office manager).

Le Titulaire proposera les profils qu'il peut gréer pour répondre à la partie à marchés subséquents. Ces prestations étant soumises à des demandes de devis préalable, elles incluront entre autres les profils suivants :

- Coordinateur Chef de Projet,

- Facilitateur sénior
- Facilitateur confirmé
- UX DESIGNER sénior
- UX DESIGNER confirmé
- Expert en accompagnement au changement, en prospective ou en coaching
- FabLab manager / maker senior
- Web Designer
- Vidéaste
- Graphiste et facilitateur graphique
- Développeur
- Développeur Réalité virtuelle ou augmentée
- Speaker
- Etc....

Sauf indications contraires, l'accompagnement d'un projet par le Lab est conduit comme suit :

- L'accompagnement fait l'objet d'un premier échange entre le(s) porteur(s) de projet et Le Lab afin d'évaluer la pertinence d'un accompagnement par Le Lab.
- Si cet accompagnement est validé, le Titulaire est sollicité avec un premier briefing par Le Lab.
- S'en suivent deux réunions de cadrage avec le(s) porteur(s) de projet et parallèlement des échanges avec Le Lab pour choisir les outils et méthodes pertinentes et construire le déroulé de l'atelier.
- L'atelier est suivi d'un débriefing avec Le Lab et, au besoin, avec le(s) porteur(s) de projet. Il peut être décidé d'un accompagnement plus long, avec d'autres ateliers ou sessions de conseil au(x) porteur(s) de projet.
- La durée d'un atelier est au minium d'une heure et ne peut excéder 2 jours. Toutefois, à titre indicatif, la très grande majorité d'entre eux dure une demi-journée.

Les méthodes et outils proposés pour les ateliers valoriseront les approches centrées utilisateurs, l'intelligence collective, la culture de l'expérimentation et le droit à l'erreur. Ces méthodes et outils seront maitrisés et auront été mises en œuvre par le Titulaire, dans des contextes similaires aux besoins de l'ASNR, à savoir l'accompagnement de laboratoires d'innovation et de projets techniques et de transformation d'entreprises de la sphère publique et privée.

Un interlocuteur privilégié sera demandé pour le suivi du projet.

Le Titulaire devra présenter l'équipe qui interviendra sur ce projet.

6 PILOTAGE – SUIVI DE PRESTATIONS

L'interlocuteur privilégié du Titulaire sera le responsable du Lab. Le Titulaire désignera un interlocuteur unique pour le suivi du marché en interface avec Le Lab. Une réunion hebdomadaire portera sur le suivi opérationnel et d'organisation de la prestation.

Des réunions de suivi des Prestations seront organisées trimestriellement entre le Titulaire et Le Lab. Des réunions supplémentaires peuvent être fixées à la demande du Titulaire ou de l'ASNR. Toute réunion doit faire l'objet d'un compte rendu rédigé par le Titulaire présenté dans un délai de 5 jours ouvrés et validé par l'ASNR.

7 CONTINUITE DE LA PRESTATION :

En cas d'indisponibilité exceptionnelle et imprévue dans le planning prévisionnel, le Titulaire avertira le correspondant ASNR défini au sein de l'Acte d'engagement (AE) par mail et ou par téléphone et se chargera d'assurer la continuité de la prestation sans que cela n'impacte cette dernière.

Pour ne pas occasionner de perturbations dans l'activité du Lab, il est nécessaire de pouvoir disposer à tout moment de personnel qualifié pour réaliser les prestations selon le planning convenu entre le chef de projet et le responsable du Lab.